République Française

Département des Deux-Sèvres

229-2022-09-13-A02

DÉLIBERATION

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Transmis en Sous-Préfecture le :

Retour le :

Affiché le :

SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2022 à 18H

A PLAINE ET VALLÉES (Brie, commune déléguée)
Salle des fêtes
Date de la convocation : 07 SEPTEMBRE 2022

Nombre de délégués en exercice : **59** Présents : **42** Excusés avec procuration : **9** Absents : **8** Votants : **49**	VALIDATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES DE L'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2021.

Session ordinaire

Secrétaire de la séance : M. GUILLOT Christophe

Présents : Président : M. PAINEAU - Vice-Présidents : MM. MORICEAU, RAMBAULT, Mmes MAHIET-LUCAS, GARREAU, ARDRIT, MM. CHAUVEAU, DESSEVRES et CHARRE. - Délégués : MM. ROCHARD, SAUVETRE, LALLEMAND, VAUZELLE, CHANSON, Mmes BOISSON, PALLUEAU, DESVIGNES, GUINUT, MM. RICHARD, MONTIBERT, BOUSSION, MATHE, Mmes AMINOT, RIGAUDEAU, BRIT, MM. LAHEUX, NOIRAUD, MINGRET, PINEAU, GUILLOT, DUGAS, DECHEREUX, BIGOT, Mmes JUBLIN, FLEURET, MARIE-BONNIN, BERTHONNEAU, ROUX, BARON et SUAREZ. – Suppléants : Mmes RAT et MOIGNER.

Excusés avec procuration : Mme BABIN, Mme BERTHELOT, Mme GUIDAL, Mme LANDRY, M. FORT, M. LIGNE, Mme DIDIER et Mme GERFAULT, M. BRUNET qui avaient respectivement donné procuration à Mme GUINUT, M. RICHARD, M. DUGAS, M. PAINEAU, M. CHARRE, M. MINGRET, Mme BARON et M. GUILLOT, Mme BERTHONNEAU.

Absents : MM. DORET, FILLON, BERTHELOT, Mmes SOYER, GENTY, MENUAULT, MM. SINTIVE et DECESVRE.

IV.2.2022-09-13-A02 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – VALIDATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES DE L'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2021.

Rapporteur : Roland MORICEAU

Il est rappelé que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles L.2224-1 et L.2224-5, de produire un rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'Assainissement Collectif et Non Collectif.

Ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante au plus tard dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, ils sont publics et doivent permettre d'informer les usagers du service.

Un exemplaire doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Synthèse du rapport pour l'Assainissement Collectif

Quelques chiffres clés

- Le parc assainissement est composé de 23 stations d'épuration, de près de 300 km de réseau (dont environ 240 km de réseau gravitaire) et de 86 postes de refoulement,
- La station de Sainte-Verge (capacité de 35 000 eq/hab) a traité en moyenne annuelle près de 2 807 m^3/j en 2021 soit l'équivalent de la consommation de 23 392 habitants *(considérant une consommation de 120 litres par habitant et par jour)*,
- Les niveaux de rejets annuels sont conformes sur toutes les stations d'épuration,
- 0,68 % de taux de renouvellement des réseaux en moyenne sur les 5 dernières années - en amélioration par rapport à 2020 avec 0,61 % mais insuffisant au vu des 2 % conseillés au schéma directeur,
- 591 habitations ont été contrôlées (notaires + agences) dont 23 l'ont été 2 fois, soit 614 visites.

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20220913-IV2-220913-A02-DE
Date de télétransmission : 22/09/2022
Date de réception préfecture : 22/09/2022

Les indicateurs financiers

- Dépenses de fonctionnement : environ 3,24 millions d'€ dont 20,25 % proviennent des charges à caractères générales, 22,64 % des charges de personnel et frais assimilés, 30,44 % des opérations d'ordre budgétaires,
- Recettes de fonctionnement : environ 3,76 millions d'€ dont 74 % proviennent de la redevance (26 % part fixe et 74 % part variable),
- Pour rappel, la part fixe était de 66 € TTC/an en 2021 et la part variable de 2,15 € TTC/m^3,
- 3,54 % d'impayés (Montant restant impayés au 31/12/2020 sur les factures émises au titre de l'année 2019),
- Dépenses d'investissement : 4,89 millions d'€,
- Taux d'extinction de la dette : 4,04 ans.

Les évènements marquants 2021

Études :

- Finalisation de l'étude de juxtaposition des trois études pour une redéfinition des zonages d'assainissement de la Communauté de Communes du Thouarsais.
- Poursuite de l'audit de la station d'épuration de Sainte-Verge dans le cadre de la réhabilitation de cet ouvrage,
- Lancement de l'étude de modélisation 3D du bassin versant de collecte en amont de l'ouvrage de Crevant afin dimensionner un nouvel équipement,
- Lancement d'une étude diagnostic du dernier tronçon de l'ovoïde collectant les eaux usées sur Thouars pour définir les travaux à prévoir.

Travaux :

- Poursuite de la mise en séparatif du réseau sur le système d'assainissement d'Argenton-l'Église (Phase 2) – Commune déléguée de Loretz-d'Argenton,
- Continuité des travaux de réhabilitation du réseau séparatif de la Rue Porte de Paris à Thouars,
- Finalisation des travaux de réhabilitation des postes de refoulement du Pâtis ainsi que de la canalisation située en amont,
- Agrandissement et réhabilitation des locaux administratifs de la station d'épuration de Sainte-Verge,
- Réhabilitation poste de refoulement Mauzé-Bourg.

Les perspectives pour 2022

- Lancement de l'étude de zonage assainissement,
- Réalisation d'un schéma directeur d'assainissement pour les 23 systèmes d'assainissement,
- Lancement géoréférencement 3D des réseaux,
- Recrutement de la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la station de Sainte-Verge et lancement des travaux,
- Finalisation de l'agrandissement des locaux administratif et de l'aménagement extérieure de la station d'épuration de Sainte-Verge,
- Lancement des travaux de mise en séparatif du réseau sur le système d'assainissement de Cersay – Commune déléguée de Val-en-Vignes.
- Réhabilitation du poste de refoulement du Bac et de la bâche tampon à Thouars,
- Réhabilitation poste de refoulement Mauzé-Station,
- Facturation des contrôles d'assainissement collectif lors de ventes immobilières.

<u>Synthèse du rapport pour l'Assainissement Non Collectif</u>

Quelques chiffres clés

- 6 670 dispositifs soit 12 918 habitants relevant de l'assainissement non collectif sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Thouarsais.
- Prestations effectuées en interne par le technicien du service (contrôles ventes, dossiers subvention, de réhabilitation) : 439 en 2021 contre 412 en 2020,
- Réalisation de 583 contrôles périodiques contre 379 en 2020.
- Taux de conformité du parc ANC : 80,03 %,

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20220913-IV2-220913-A02-DE
Date de télétransmission : 22/09/2022
Date de réception préfecture : 22/09/2022

- Stabilité du prix des différents contrôles dont celui des contrôles périodiques maintenu à 147,43 € TTC.

Les évènements marquants 2021

- Animation d'une campagne de réhabilitation subventionnée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne :
  - ✓ 6 dossiers de subventions ont été notifiés en 2021,
  - ✓ 11 subventions ont été versées aux particuliers (dont 5 reversements concernaient des notifications de 2020 et 2 reversements concernaient des notifications de 2019).
- Accompagnement de 38 particuliers sur les aides « Habiter Mieux » de la Communauté de Communes du Thouarsais, dans le cadre de la remise en état des assainissements individuels.
  - ✓ 6 particuliers ont perçu leur subvention de 2020 sur l'année 2021,
  - ✓ 23 particuliers ont perçu leur subvention sur l'année 2021,1
  - ✓ 5 dossiers ont été engagés pour un versement en 2022.

Les perspectives pour 2022

- Mise en place de deux règlements de subventions à la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif :
- Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif (en remplacement de la subvention « habiter mieux »),
- Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif en zones prioritaires.
- Réalisation en interne des contrôles périodiques sur la base d'environ 450 contrôles jusqu'en 2022 et 600 contrôles à partir de 2023.
- Les habitations équipées d'assainissement non collectif située actuellement en zonage d'assainissement collectif vont progressivement de nouveaux faire l'objet de contrôle périodique et voir leur zonage évolué.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De valider les rapports sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Collectif et d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes du Thouarsais.

<u>Décision du Conseil Communautaire</u> : Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré, à Brie, le 13 septembre 2022.

Le Président,
Bernard PAINEAU

La présente délibération sera exécutoire dès lors qu'elle aura été transmise au représentant de l'État pour contrôle de légalité et qu'elle aura été publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Elle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20220913-IV2-220913-A02-DE
Date de télétransmission : 22/09/2022
Date de réception préfecture : 22/09/2022